

## FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE CHALLENGE OUEST AUTO-CROSS et SPRINT-CAR SAISON 2023



## CETTE DEMANDE DEVRA IMPERATIVEMENT EST ECRITE <u>INFORMATIQUEMENT</u> ET ENVOYE PAR LA POSTE

A ENVOYER AU PLUS TARD 15 JOURS AVANT LA DATE DE L'EPREUVE

SOUS PEINE DE NON CONFIRMATION D'ENGAGEMENT

MONTANT DE L'ENGAGEMENT : **140€** à l'ordre de l'organisateur (voir page adresses)

						(1011)		,	
LA PERNELLE	LA PERNELLE 1 & 2 Avril (sprint-car)				FENIOUX 5 & 6 Août				
PLOUAY 27 & 28 Mai					LES CRESNAYS 26 & 27 Août				
BAUD 17 & 18 Juin (sprint-car)					MONTAUBAN 9 & 10 Septembre				
BELLEVILLE Sur Vie 24 & 25 Juin					ST VINCENT 16 & 17 Septembre (sprint-car)				
PIPRIAC 8 & 9 Juillet					MAURON 7 & 8 Octobre				
•			_	,	•				
NOM					PRENOM				
1		·	<u>l</u>						
ADRESSE :									
CP:	VILL		.E :						
TELEPHONE PORTABLE			MAIL						
N° LICENCE			DE ASA		N° PASSEP	OPT			
N° LICENCE TUTEUR (OBLIGATOIRE):			NOM/PRENOM:						
COCHER LES CASES CONCERNEES									
AUTO-CROSS TOURISME CUP MAXI SPRINT-CAR SUPER SPRINT									
AOTO-CROSS	BUGGY	CUP		PER	1600	JPKINI-CA		MAXI SPRINT	
TRANSPONDEUR	BOGGI		130	T LIV	1000	J		JUNIOR SPRINT	
MANSIONEEN							L	SPRINT GIRLS	
VEHICULE :			MOTEUR :				CYLINDREE (1):		
VEHICOLE .			MOTEUR .				CILINDICE (1).		
(1) La cylindrée à indiquer est la cylindrée de base exacte, multipliée par le coefficient 1,7 dans le cas d'un moteur turbo ou suralimenté  Le concurrent certifie que tous les renseignements portés ci-dessus sont exacts et déclare avoir pris connaissance des règlements de la FFSA, et il s'engage à les respecter. Il déclare également accepter les contrôles anti-dopage qui pourraient être faits.  Fait à :									
SIGNATURE :					n° de course souhaite				
		<u> </u>	Réservé à	l'organi	sation			<del>                                     </del>	
ENGAGEMENT	RE	REGLEMENT							
RECU LE	RECU LE MONTANT		NATURE		OBSERVATIONS			N° DE COURSE	